

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/324 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF SPECIFIQUE D'AIDE A LA REGIONALISATION DU SECTEUR CUMA

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le quinze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. CASTELLI Yannick
M. FRANCISCI Marcel à Mme RUGGERI Nathalie
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme BARTOLI Marie-France
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIT ABSENT : M.

PANUNZI Jean-Jacques.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse de 50 029 € en 2011 et de 32 160 € en 2012 dans le cadre d'un dispositif spécifique « Aide à la régionalisation du secteur CUMA ». Cette ligne sera abondée par un redéploiement de l'opération n° 3 « Service de remplacement agricole » du programme 2315 « opérations spécifiques 2011 » pour un montant de 50 000 € et par un redéploiement de l'opération n° 3 « Service de remplacement agricole » du programme 2315 « opérations spécifiques 2010 » pour un montant de 32 189 €.

ARTICLE 2 :

AUTORISE l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse à mettre en œuvre le dispositif.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 15 décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Régionalisation du secteur CUMA

Contexte

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation des coûts et des activités, et en vue de répondre aux besoins exprimés par la profession et les acteurs du monde rural insulaire, la F.R.C.A. CORSE et la FD CUMA de Corse-du-Sud ont, dès 2008, œuvré à la restructuration du secteur CUMA.

Ainsi, après la dissolution et le retrait d'agrément des CUMA de Corse qui n'avaient plus d'activités, la F.R.C.A. s'est définitivement positionnée dans le secteur CUMA et a accompagné la constitution d'une CUMA Régionale Corse qui œuvre aujourd'hui à la maintenance des matériels agricoles et à la réalisation de travaux agricoles chez ses adhérents.

Objectifs fixés

Cette régionalisation du secteur CUMA répond à plusieurs objectifs :

➤ Objectifs opérationnels

- Augmenter ou maintenir les objectifs de production :

Aider les agriculteurs avec un accompagnement de leurs projets d'exploitation (mécanisation, travaux,...). Cette action doit permettre, en fournissant des équipements adaptés et modernes et un appui technique efficace, d'encourager et faciliter la productivité des exploitations.

- Favoriser l'innovation et le développement dans une perspective de durabilité :

Ce nouveau dispositif présente un caractère innovant structurant. En effet, ce schéma régional suppose un mode d'organisation nouveau tant au niveau technique que territorial. Il s'accompagne d'une phase de diffusion des résultats, d'une communication préalable des bénéficiaires potentiels. Il s'agit bien de conseils et réponses techniques qui s'adressent à la fois directement aux exploitations ou groupements mais également à toute démarche collective.

➤ Objectifs transversaux et organisationnels

- Regrouper les acteurs et encourager les synergies :

Ancrer des outils collectifs dédiés à l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ce dispositif doit susciter des actions spécifiques et favoriser la mutualisation des exploitants.

○ Rechercher l'efficacité :

Faciliter la cohérence des décisions (notamment en comparaison avec l'ancienne démultiplication des CUMA désormais liquidées). Cette solution est une réponse efficace pour la problématique de l'emploi, la qualification des salariés et des exploitants sociétaires. Cette initiative vise à améliorer les conditions du travail agricole dans toutes ses dimensions (économiques, financières, ergonomiques, solidaires, économes en énergie) pour chaque territoire concerné.

Problématique

Cette action, engagée en 2008 et financée jusqu'en 2010 dans le cadre du dispositif 124 du PDRC compte tenu de la dimension innovante en terme organisationnel, ne peut plus relever de ce type de financement. En effet, l'objectif de la mesure 124 est de créer les conditions favorables à la structuration de nouveaux outils et non pas leur mise en œuvre.

Or, la CUMA Régionale n'a pas encore atteint suffisamment de maturité pour mettre en place et autofinancer l'ensemble de ses actions. En effet, bien qu'opérationnelle sur le volet technique et la réalisation des travaux agricoles et forestiers, elle ne peut encore assurer le suivi administratif de ces opérations, l'élaboration des plans de financement pour de nouveaux investissements nécessaires à son développement de même que déployer son champ d'activités en Haute-Corse.

La FRCA se propose donc de poursuivre son soutien technico-juridico-économique jusqu'en 2013, période à laquelle la montée en puissance de l'outil régional devra permettre son autogestion et ainsi, son autonomie dans l'ensemble des domaines d'activités.

Plan d'action 2011-2012

Afin de poursuivre le développement et ainsi pérenniser cet outil régional, il est proposé de soutenir un appui dégressif de la FRCA Corse auprès de la CUMA Régionale pour les années 2011 et 2012.

Actions 2011

- Promotion (réunions d'information, communiqués de presse...)
- Formation des salariés
- Gestion technico-économique et juridique de la CUMA REGIONALE CORSE :
 - ✓ organisation, et appui à la tenue des conseils d'administration, Assemblée Générale et réunions de travail, respect de la réglementation et des statuts,
 - ✓ appui à la gestion comptable, administrative, et commerciale de la CUMA,
 - ✓ réalisation des grilles tarifaires : calculs des coûts,
 - ✓ élaboration technico-financière des projets d'investissements.
- Planification et organisation des chantiers en Haute-Corse :
 - ✓ Prise de contacts et visites préalables des exploitants
 - ✓ Planification des chantiers en cohérence avec la Corse du Sud
 - ✓ Organisation de la logistique
- Renforcement de l'outil : déploiement territorial, développement des adhésions...
- Innovation : Mise en œuvre de nouvelles activités, partenariats avec les ETA...

- ✓ Mise en œuvre de nouvelles activités : gros labour en viticulture, semis d'automne, girobroyage, cover-crop, épierrage...
- ✓ Maintenance du matériel agricole des adhérents
- ✓ Relations avec ETA pour la mise en œuvre de nouvelles activités nécessitant des matériels dont la CUMA ne dispose pas.

Moyens humains 2011 : 0,55 ETP

Moyens financiers 2011 : 50 029 €

Indicateurs de résultats 2011 :

- Nombre d'agriculteurs adhérent à la CUMA
- Nombre d'exploitants ayant bénéficié des services de la CUMA
- Nombre d'heures et d'hectares engagés.
- Nombre d'activités mises en œuvre.

Livrables 2011 :

- Une grille tarifaire
- Un compte-rendu technique et financier.

Actions 2012

- Autonomie de la CUMA REGIONALE CORSE : accompagnement d'un salarié dans la gestion technico-économique de la structure : calcul des coûts, élaboration des projets d'investissements, planification et organisation des chantiers...
- Maîtrise des coûts par la mise en place d'un atelier en Haute-Corse :
 - ✓ Embauche d'un salarié et/ou développement de partenariats avec les ETA
 - ✓ Réalisation des investissements propres aux productions de Haute-Corse
 - ✓ Développement des adhésions et des activités.
- Innovation : Mise en œuvre de nouvelles activités
 - ✓ Animation foncière en lien avec le plan pastoral
 - ✓ Réalisation des travaux d'entretien des surfaces fourragères.
 - ✓ Affinage de la grille tarifaire au regard d'une année d'activité.

Moyens humains 2012 : 0,35 ETP

Moyens financiers 2012 : 32 160 €

Indicateurs de résultats 2012 :

- Nombre d'exploitants ayant bénéficié des services de la CUMA
- Nombre d'heures et d'hectares engagés par type d'activité
- Nombre d'activités mises en œuvre.
- Nombre d'emplois créés
- Indicateurs de pérennité de la CUMA

Livrables 2012 :

- Une grille tarifaire
- Un compte-rendu technique et financier.

Financement du plan d'action

Cette opération ne concernant pas les dispositifs du PDRC, il est donc proposé, pour financer cette action, une mobilisation d'un dispositif spécifique « Aide à la régionalisation du secteur CUMA » géré par l'ODARC pour un montant de 50 029 € en 2011 et de 32 160 € en 2012. Cette ligne sera abondée par un redéploiement de l'opération N° 3 « Service de remplacement agricole » du programme 2315 « opérations spécifiques 2011 » pour un montant de 50 000 € et par un redéploiement de l'opération N° 3 « Service de remplacement agricole » du programme 2315 « opérations spécifiques 2010 » pour un montant de 32 189 €.

Je vous demande de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande.

Je vous prie d'en délibérer.